



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 19/10/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÊTE FORAINE : LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE

Concernant l'implantation de la fête foraine sur le site du Panorama au Mans, M. le préfet de la Sarthe confirme que l'actuel plan de servitude aéronautique (PSA) de l'aéroport Le Mans Arnage impose une hauteur maximale de 16 mètres (au point le plus éloigné de la trouée d'envol) pour toute installation fixe ou mobile.

Il n'existe juridiquement aucune dérogation possible à cette règle.

En conséquence, toute installation qui percerait le PSA se trouverait en infraction avec les règles de la sécurité aérienne.